



Val d'Arc
tout naturellement

BULLETIN 2022



Sommaire

La création de Val-d'Arc	4	Le monde associatif :	
Val-d'Arc, acteur d'un véritable engagement environnemental	5	coup de projecteur sur l'ACA	24
Le projet de construction d'une ferme solaire ...	6	Le monde associatif :	
Un contrat «Petite Ville de demain» avec le Département	8	l'ADMR, un rouage essentiel.....	25
Le projet de requalification des cours d'école	11	Les évènements et animations	26
Trombinoscope des élus	11	Les cérémonies	27
Rappel des commissions municipales	12	Dossier spécial Pandémie	28
Les travaux réalisés	13	Comportement citoyen, respectons l'environnement	29
Les projets de travaux	16	Nouveaux commerçants et artisans	30
L'assainissement et les compteurs d'eau	17	Val-d'Arc, vue de drone	31
Finances, budget et imposition	19	Une page d'histoire	32
Le milieu scolaire	22	Le logo de Val-d'Arc / PanneauPocket	34
		Dates à retenir / Information de la Poste	35

Le mot du Maire



Les débats et les actualités de ces derniers mois nous ont rappelé notre difficulté collective à faire république.

Cela nous interroge et nous interpelle mais nous gardons espoir de la surmonter.

Nous continuons au sein de notre commune :

- De croire au progrès et à la solidarité.
- De croire au travail en commun pour porter encore plus haut nos valeurs de partage.

Ce sera en tout cas une des priorités du conseil municipal : s'engager sur des idées fortes qui soient porteuses d'espoir et de progrès.

Notre façon de travailler reste un projet partagé avec une vision commune créatrice de sens et de développement.

Ce n'est qu'ainsi que nous demeurerons ce que nous sommes : **une commune solidaire, engagée, responsable**, portée par des élus de proximité qui s'engagent et qui agissent pour l'intérêt collectif.

La fusion des 2 communes n'est pas un exercice simple.

Chacun a acquis des réflexes et des habitudes et nous savons combien il est difficile de changer les habitudes.

L'objectif de la fusion est de faire ensemble ce que nous faisons chacun de notre côté, ce qui implique de tout mettre en commun et d'apprendre à mieux se connaître.

La commune doit rester un bien commun auquel nous sommes tous attachés.

C'est un challenge important plein de surprises, mais qui mérite d'être relevé.

Ensemble c'est plus facile.

José Rico



La création de Val-d'Arc

La commune de Val-d'Arc est née de la volonté des deux communes historiques, **Aiguebelle et Randens**, d'unir leurs moyens et leurs potentiels pour faire face aux défis de l'avenir du territoire.

Quel regard portons-nous sur les deux années passées ?

À peine deux ans d'existence, mais déjà des éléments importants qui viennent nous conforter dans notre décision :

- Création d'une médiathèque,
- Rénovation de la salle des fêtes de Randens,
- Aménagement du champ de foire à Aiguebelle,
- En relation avec le SIAEP, mise en place du réseau d'assainissement et création d'une station d'épuration.

Au-delà du volet économique qui reste le fil conducteur de notre action, d'autres projets qui touchent plus particulièrement l'environnement ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Création d'une centrale hydraulique sur l'Arc,
- Projet de piste cyclable en fond de vallée,
- Projet de création d'une ferme solaire,
- Rénovation thermique de bâtiment,
- Projet de création d'une microcentrale à Randens.

Ensemble, nous pouvons réaliser des investissements nécessaires au service de la population.

Ensemble, nous avons ouvert une nouvelle page de notre histoire. Il faut rester unis et solidaires pour la remplir et nous souvenir.

La mémoire est ce qui nous permet de vivre au présent en préparant l'avenir.

Il nous appartient aujourd'hui et aux générations qui vont suivre de continuer d'écrire de nouvelles pages pour que le souvenir persiste et que le futur soit source d'espoir.



La station d'épuration



La microcentrale Aqua Bella



La place du Champ de Foire rénovée

Val-d'Arc, acteur d'un véritable engagement environnemental

La commune souhaite pleinement s'intégrer dans les énergies renouvelables (EnR) qui apportent des réponses durables quant aux préoccupations relatives à la sécurité, la santé, l'environnement et l'économie. Sources inépuisables, faibles émettrices de gaz à effet de serre et abordables, les énergies renouvelables représentent assurément l'avenir.

Une énergie renouvelable est une énergie provenant de sources que la nature renouvelle en permanence.

Ces énergies sont dites «propres» ou «vertes» car leur exploitation engendre très peu de déchets et d'émissions polluantes, contrairement aux énergies fossiles.

Afin de réduire notre empreinte écologique et dans le but de fournir des services de qualité pour les habitants de Val-d'Arc, nous avons lancé des actions concrètes qui répondent à cet objectif :

- Optimiser la consommation d'eau par la pose de compteurs, optimisation et mutualisation de nos ressources (captages et réservoirs) et mise en place de régulateurs de débit,
- Construction d'une Station d'Épuration pour Val-d'Arc, et mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur Randens,
- Limiter la production de déchets et en assurer la meilleure valorisation, par la mise à disposition de containers enterrés facilitant le tri des déchets et la réflexion sur une unité de compostage,
- Accentuer le niveau de services aux habitants pour la rénovation énergétique de leur logement. Mise en place de permanence avec la Maison de l'Habitat au siège de la Communauté de Communes Porte de Maurienne,
- Favoriser l'utilisation de ressources renouvelables et de substances moins dangereuses pour l'environnement, comme l'utilisation de produits éco-labellisés pour nos produits d'entretien au sein des écoles de Val-d'Arc ou encore l'utilisation d'ampoules basse consommation et consommation d'une électricité produite à 50% à partir de source d'énergie renouvelable,
- Une réflexion s'engagera dans l'année 2022 pour évaluer notre réseau d'éclairage public, avec si besoin une rénovation pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser des économies d'énergies, tout en «éclairant mieux» et en assurant la sécurité des habitants. L'économie énergétique passe par la suppression des sur-éclairages, la suppression des boules énergivores, l'utilisation de luminaires haute performance et de lampes basse consommation.
- Réduire la consommation d'énergie en favorisant l'implantation de projets et de partenariats sur les énergies renouvelables comme le projet de la Ferme Solaire.



Le projet de construction d'une ferme solaire

Toujours dans la volonté de contribuer à la transition énergétique, mais aussi de valoriser du Foncier qui n'avait plus aucune utilité agricole ou industrielle, nous avons lancé un appel à projets pour étudier l'installation d'une Ferme Solaire au SOL dans le secteur de la Pouille.

Le solaire ne rejette pas de dioxyde de carbone (CO²) dans l'atmosphère, n'émet pas de gaz à effet de serre et ne contribue pas au réchauffement climatique. C'est une énergie propre, à l'impact environnemental minime. Une ferme solaire offre bien des avantages. Un champ de panneaux solaires permet en effet de bénéficier du gisement solaire à la fois abondant et inépuisable.

Le projet consiste à installer, sur une surface d'environ 8 hectares, une centrale solaire de panneaux photovoltaïques au sol d'une puissance de 5 MW. (L'assiette foncière a été définie en fonction de la nature des sols, de leur devenir mais aussi de l'exposition à la luminosité).

Nous avons ainsi pu identifier l'ancienne lagune de Prodair, constituée de lait de chaux, terrain stérile en friches, cédé à la commune d'Aiguebelle il y a maintenant plus de 50 ans.

Lors des échanges qui ont débuté en juillet 2019 avec une société qui s'est intéressée au site, une première étude de faisabilité a été initiée permettant de valider notamment la résistance des sols.

Le périmètre de l'étude s'est élargi une première fois avec l'intégration de parcelles, propriétés d'Air Product, situées plus en amont et correspondant à la deuxième lagune après la traversée de la voie communale jusqu'au grillage séparant le site et

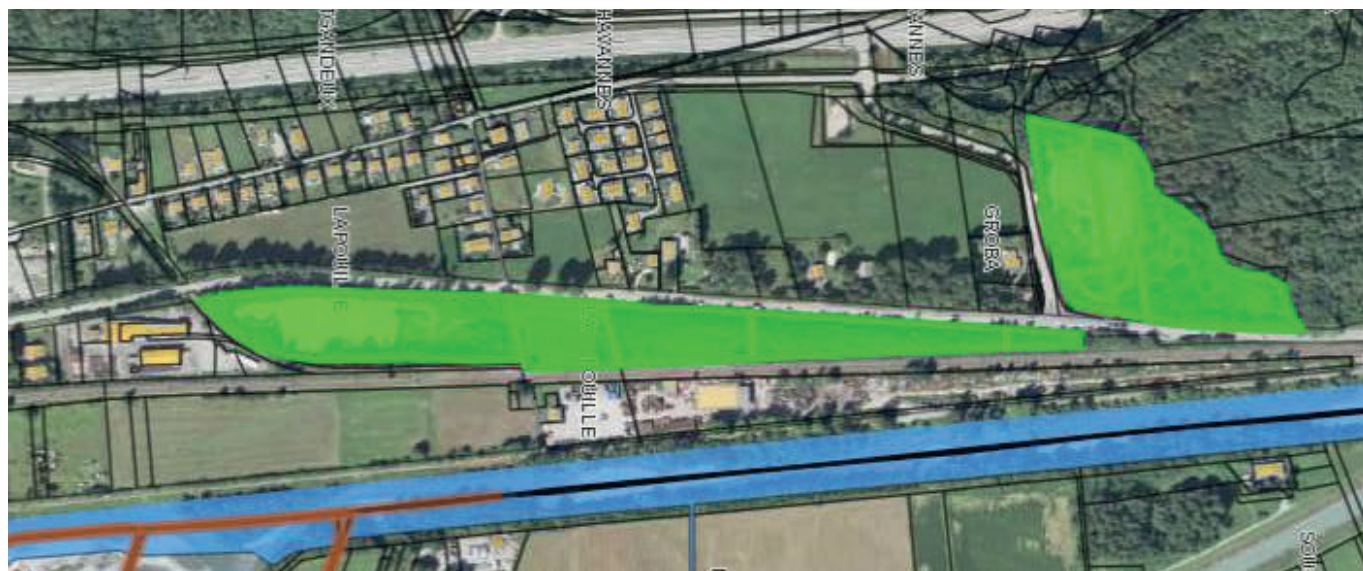
de l'emprise accueillant les anciens cylindres et les bâtiments d'exploitations passant à environ 5 hectares.

La Mairie s'est donc rapprochée de la société Air Product qui démarrait elle-même une procédure de cessation d'activités avec les services de la DREAL.

Cette société doit répondre, comme installation classée à de nombreuses prescriptions réglementaires, et devra proposer un plan de gestion qui actera les opérations de nettoyage et de dépollution, et cela préalablement à toute démarche de cession ou d'occupation du site. Ce plan de gestion doit couvrir l'ensemble du site, c'est-à-dire les lagunes, les sols, les bâtiments d'exploitation, ainsi que les 2 villas.

Air Product est donc partie prenante au projet d'implantation de cette ferme solaire au sol car cela lui permettra de valoriser un site en lui trouvant une nouvelle vocation sur des emprises certes inertes, mais impropres à toute utilisation, compte tenu de la faible portance et résistance des sols. La commune s'est d'ailleurs dite intéressée pour la reprise du Foncier non bâti, et un entrepreneur local est intéressé pour sa propre activité dans l'acquisition des emprises foncières bâties, ainsi que des surfaces bétonnées et goudronnées.

Afin d'optimiser leur offre et indépendamment des échanges sur les autorisations administratives et réglementaires, il a été évoqué la possibilité d'étendre le périmètre pour arriver à une puissance de 5 MW. A cet effet, courant 2020, il a été proposé avec l'accord des propriétaires, d'inclure des parcelles privées pour 2,5 hectares supplémentaires, se trouvant de l'autre côté de la RD 1006.



Conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et à l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune a été tenue de procéder à une publicité suffisante avant d'envisager de délivrer cette autorisation, tout en s'assurant que les opérateurs intéressés puissent se manifester dans le cadre d'une mise en concurrence. Trois potentiels concurrents manifestant leur intérêt ont transmis leur projet et les deux meilleures

propositions ont pu être étudiées et les sociétés mener les études de faisabilité à leur terme.

Les deux sociétés ont pu présenter leur projet et leurs atouts et répondre aux questions des membres du conseil municipal, faire une dernière offre avant que le choix ne soit pris lors de la séance du vendredi 5 novembre 2021.

C'est la société TotalEnergies qui a été retenue pour concrétiser son projet et lancer les différentes démarches et procédures.



Une convention d'occupation temporaire du domaine public de 30 années non constitutive de droits réels sera conclue en application des règles de la domanialité publique à l'exception des dispositions des articles L 1311-5 à L 1311-8 du Code général des collectivités territoriales. Une indemnité de réservation et une redevance annuelle sera allouée aux propriétaires pour l'occupation des terrains dès le lancement du projet. Les collectivités (Val-d'Arc et Porte de Maurienne) auront également les recettes fiscales inhérentes à l'implantation des panneaux et à la production d'électricité.

Durant toutes les phases administratives et réglementaires qui s'étaleront au cours des trois prochaines années, la commune et les propriétaires privés ainsi que la population seront associés au processus d'information à travers un comité de suivi.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement seront intégrées au projet et bénéficieront à l'environnement direct du site.

Un contrat "Petite Ville de demain" avec le Département

Notre Commune se situe dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne et est considérée comme «pôle de vie majeur / à organiser».

Ces pôles intercommunaux doivent répondre aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie (logements diversifiés, services, mobilités, loisirs). Ils constituent des sites privilégiés de développement de l'habitat incluant logements, services, mobilité, prenant appui sur une gare.

Cela nécessite des actions lourdes et volontaristes de renouvellement et de requalification urbaine qui devront progressivement et sensiblement changer et améliorer notre image.

Depuis maintenant plusieurs mois, nous avons lancé l'élaboration de notre plan local d'urbanisme dont le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été présenté lors de deux réunions publiques aux habitants. C'est un document très intéressant puisqu'à travers celui-ci, chacun peut prendre connaissance des objectifs architecturaux et économiques que nous souhaitons mettre en place au sein de Val-d'Arc.

À titre d'exemple, vous allez savoir quelles sont les zones qui seront destinées à être davantage bâties, et sous quelle forme architecturale. Vous allez également connaître les parties du territoire destinées à accueillir, par exemple les équipements publics, les espaces économiques ou les espaces agricoles.

Le PADD va également définir tous les outils qui vont être mis en oeuvre dans un avenir proche afin de renforcer les communications, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et la sécurité des habitants dans leur déplacement quotidien.

Aussi, le Conseil Municipal aura travaillé durant cette première année de mandature à identifier les projets structurants qui conduiront son action pour les prochaines années :

- Se donner les moyens d'améliorer l'habitat existant et la qualité de vie,
- Redonner de l'attractivité au bourg d'Aiguebelle notamment par le paysage urbain et par une sécurisation de la traversée,
- Repositionner Val-d'Arc comme pôle dynamique et moteur de la transition énergétique, en développant les énergies renouvelables et complétant le maillage des mobilités douces.



Sont notamment indiqués :

L'amélioration de l'accessibilité et la sécurisation de l'accès à la gare d'Aiguebelle (allée Entre-deux-ponts). Le projet consiste à poursuivre la requalification du secteur de la gare, le rendre attractif, et reprendre l'accessibilité à la partie ferroviaire pour les piétons. Il s'agit en effet de la 2^e gare de la Maurienne en terme de fréquentation.

Une première tranche d'aménagement a été réalisée dans le cadre du contrat de ruralité. La seconde tranche de requalification du quartier de la gare vise donc à sécuriser et harmoniser la jonction piétonne entre le centre-bourg de Randens et la gare, en :

- aménageant l'allée Entre-deux-ponts conduisant à la gare afin de permettre la dépose-minute des usagers et quelques stationnements,
- sécurisant les cheminements piétonniers sur la route départementale et la voie communale, créant une zone de traversée sécurisée et mettant en accessibilité PMR tout le cheminement.

Travaux qui seront réalisés pour le début de l'année 2022



- La requalification de la traversée complète d'Aiguebelle, avec l'aménagement des entrées de ville et de la place du marché
- Les équipements publics (scolaires, sportifs, culturels et cultuels) à réhabiliter.

Le projet vise la requalification complète de la traversée d'Aiguebelle, sur 460 mètres linéaires, pour passer de «la route à la rue», et :

- Améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, la sécurité et le fonctionnement urbain du bourg, végétaliser l'espace urbain
- Redynamiser le centre bourg par la mutation du bâti, l'amélioration des bâtiments, l'optimisation des « dents creuses », ...

Ce projet global se compose de différents éléments, se déroulant en plusieurs étapes sur plusieurs années :

La traversée du bourg :

- Réduction des largeurs de chaussée et reconfiguration des espaces de stationnement pour libérer de l'espace en coeur de rue au bénéfice des circulations douces
 - Apaisement de la circulation par différents moyens (aménagement de plateaux surélevés, instauration de priorité à droite, passage de la rue en zone 30, ...) ;
 - Mise en accessibilité PMR des commerces et services pour la circulation de tous les usagers piétons et des cycles
 - Végétalisation de la rue
- L'aménagement de deux carrefours aux entrées nord et sud, marquant visuellement le passage de «route» à «rue», en rompant le linéaire de la voie, réduisant les largeurs de chaussées et les vitesses.
 - L'aménagement de la place du marché, espace stratégique de coeur de ville, à la fois lieu de vie et d'activités les jours de marché, et espace de stationnement pour les commerces du bourg.



Le projet de requalification des cours d'écoles

Un appel à projets, venant de l'agence de Bassin Rhône-Méditerranée, relatifs à la végétalisation des sols artificialisés a été lancé auprès de toutes les communes des départements de la Région. Ceci a retenu l'attention du Conseil Municipal pour «renaturer» nos cours d'écoles.

Aussi avons-nous déposé une candidature qui, si elle est retenue, nous permettra de requalifier nos cours d'écoles en privilégiant l'enlèvement de surfaces goudronnées ou bétonnées au profit d'espaces végétalisés et en créant des lieux ludiques et de découvertes pour l'épanouissement des enfants.

Les élus



**Josyane
Bazin**



**Nicolas
Bibollet**



**Myriam
Boivineau**



**Claire
Combet**



**Jean-Luc
Delwal**



**Raymonde
Frison**



**Roger
Gachet**



**Véronique
Gazet**



**Hervé
Genon**



**Marie
Genon**



**Martine
Jabouille**



**Christelle
Jalliffier-Verne**



**Alexandra
Legrand**



**Rémy
Manenti**



**Frédéric
Martinet**



**Jacky
Martinet**



**Carole
Massutti**



**Lionel
Melan**



**Bruno
Michelland**



**Laura
Paviet**



**Stéphanie
Perez**



**Denis
Richard**



**José
Rico**



**Bruno
Rizzon**

Le Conseil municipal

MAIRE DE VAL-D'ARC
ET MAIRE DÉLÉGUÉ DE RANDENS
José Rico

MAIRE DÉLÉGUÉ D'AIGUEBELLE
Hervé Genon

1^{ER} ADJOINT (TRAVAUX)
Lionel Mellan

2^E ADJOINT (DÉVELOPPEMENT DURABLE)
Josyane Bazin

3^E ADJOINT (FINANCES)
Denis Richard

4^E ADJOINT (VIE SOCIALE ET VIE SCOLAIRE)
Véronique Gazet

5^E ADJOINT (ANIMATION ET COMMUNICATION)
Bruno Michelland

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Jacky Martinet

Rappel des commissions municipales

COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION TRAVAUX	COMMISSION SOCIAL/ÉCOLES	COMMISSION INFO./ANIM.	COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DSP	COMMISSION DVPT. DU TERR.	COMMISSION PLU
José RICO-PEREZ MAIRE	Lionel MELLAN	Véronique GAZET	Bruno MICHELLAND	José RICO-PEREZ MAIRE	Josyane BAZIN	José RICO-PEREZ MAIRE
Hervé GENON MAIRE DÉLÉGUÉ	Bruno MICHELLAND	Josyane BAZIN	Denis RICHARD	Hervé GENON MAIRE DÉLÉGUÉ	Véronique GAZET	Hervé GENON MAIRE DÉLÉGUÉ
Denis RICHARD	Jacky MARTINET	Myriam BOIVINEAU	Jacky MARTINET	Lionel MELLAN	Bruno RIZZON	Josyane BAZIN
Lionel MELLAN	Jean-Luc DELWAL	Alexandra LEGRAND	Jean-Luc DELWAL	Bruno MICHELLAND	Carole MASSUTTI	Frédéric MARTINET
Josyane BAZIN	Nicolas BIBOLLET	Christelle JALLIFFIER-VERNE	Rémy MANENTI	Rémy MANENTI	Claire COMBET	Roger GACHET
Véronique GAZET	Rémy MANENTI		Martine JABOUILLE	Jacky MARTINET	Stéphanie PEREZ	
Bruno MICHELLAND	Roger GACHET		Christelle JALLIFFIER-VERNE		Frédéric MARTINET	
Stéphanie PEREZ	Stéphanie PEREZ		Bruno RIZZON		Laura PAVIET	
			Myriam BOIVINEAU		Marie GENON	
			Carole MASSUTTI			
			Marie GENON			
			Laura PAVIET			

Les travaux réalisés

1 – Piste de Montfort :

Suite à l'effondrement de la route forestière en 2019, des travaux de consolidation de la chaussée et de purge du talus amont ont été réalisés. Ces travaux ont pris du retard compte-tenu du contexte. Nous remercions Mr Henri (ONF) d'avoir géré ce chantier jusqu'à son départ en retraite et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

- Maîtrise d'œuvre : ONF 3 000 €
- Montant des travaux : 14 117 €
- Réalisation : Entreprise *Duverney de Saint-Jean-de-Maurienne* et Entreprise *David-Tracaz Stéphane* de Val-d'Arc
- Subventions : Savoie Mont-Blanc 6 300 €, FEADER : 6 300 €

La commune a profité de la présence des engins sur place pour faire poser des traversées de route supplémentaires. Le but étant d'améliorer l'évacuation des eaux de ruissellement et ainsi éviter une détérioration rapide du tapis.



1



2

2 – Rue des Écoles :

La fréquentation importante de la rue des Écoles, compte tenu des infrastructures sportives, de la présence du parc, de la crèche, de l'AACA, du CAIRN, de la bibliothèque, des écoles et du collège méritait une réfection des passages piétons.

3 – Enrobés Containers semi-enterrés :

Le sol de plusieurs points de collecte des déchets ont été aménagés. Ceci permet un accès aisé tout en facilitant le travail des agents de collecte et l'entretien des abords.

Cependant des dépôts sauvages ont été constatés autour des containers. Une surveillance accrue sera réalisée afin de verbaliser les contrevenants.



3



4

4 – Mise en place d'un ralentisseur lieu-dit de la Pouille :

Suite à l'interpellation des élus par les résidents sur la vitesse excessive de certains usagers de la route, la décision a été prise, en Conseil Municipal, d'installer un ralentisseur.

5 – Reprise d'un puits perdu :

Reprise d'un puits perdu dans le lotissement de la petite vallée pour l'évacuation des eaux de pluie. En effet, lors de pluies soutenues, une flaque apparaissait et inondait une partie de la chaussée.



5

6 – Mise en sécurité du clocher de l'église d'Aiguebelle :

Suite à la chute de pierres de parement situé sur la ceinture du clocher de l'église d'Aiguebelle, il a été décidé de mettre en place des filets qui permettent la sécurisation de l'ouvrage.



6

7 – Portail cimetière d'Aiguebelle :

Afin d'éviter que des animaux pénètrent dans le cimetière, un portail a été installé sur le mur d'enceinte côté sud.



7

8 – Aménagement «Entre-deux-ponts» :

Lancement des projets d'aménagement de la circulation piétonne et routière «Entre-deux-ponts».

9 – Pose de calorifuge sur les installations de chauffage de la Mairie :

Dans le cadre des primes CEE (Certificats d'Economie d'Energie), la commune a fait isoler les canalisations de 6 chaufferies. Cette opération va permettre une baisse de la consommation énergétique.

- Réalisation des travaux: Sté Rhône Services
- Montant des travaux: 26 591 €
- Subvention à 100 %



8

10 – Éclairage :

Après la rénovation du passage souterrain, il est apparu que son éclairage, qui était assujéti à l'éclairage public, n'était pas suffisant. Des détecteurs de présence couplés à des détecteurs de luminosité ont été installés, permettant ainsi un éclairage plus efficace.

Une réflexion de plus grande ampleur sera portée, dès 2022, devant le Conseil Municipal, concernant l'éclairage public.



9

11 – Travaux des écoles d'Aiguebelle :

Afin de permettre un meilleur accueil des élèves de primaire sur la commune d'Aiguebelle, des travaux d'aménagement et de mise en conformité ont été engagés cet été. Compte tenu des délais, les travaux vont être réalisés et vont s'échelonner sur deux années. Ces travaux portent sur les accès, les sorties de secours, le remplacement des alarmes incendie et intrusion, la rénovation des toilettes et la mise en place d'une alarme incendie entre les écoles et les logements situés au-dessus. Un réaménagement des espaces a aussi été réalisé afin de permettre un meilleur accueil périscolaire.



11

12 – Cimetière d'Aiguebelle :

Cette année, les allées principales ont été goudronnées et les autres ont été recouvertes de Saint Thibault. Un nouveau portail a été installé. D'autres travaux sont prévus et/ou finalisés en 2022, comme le jardin du souvenir.

13 – Route de la digue :

Cette voie de circulation principalement utilisée par la société Excoffier a fait l'objet de reprise d'enrobés sur plusieurs secteurs.



Les projets de travaux

Le bâtiment scolaire de Randens comprenant trois salles de classes, une salle de motricité et deux appartements fait l'objet d'une étude afin de réaliser une rénovation énergétique complète. Ce projet, d'environ 960 000 €, permettra des économies énergétiques importantes et un meilleur confort des enfants tant pendant la saison hivernale que pendant les mois plus chauds. Le projet porte aussi

sur le couplage du chauffage entre ce bâtiment et le bâtiment voisin accueillant la mairie, une salle de classe, la salle des fêtes et la cantine des écoles. Ce projet a déjà reçu un avis favorable pour deux subventions.

D'autres projets sont à l'étude, comme la rénovation des toitures des églises et celles du château.

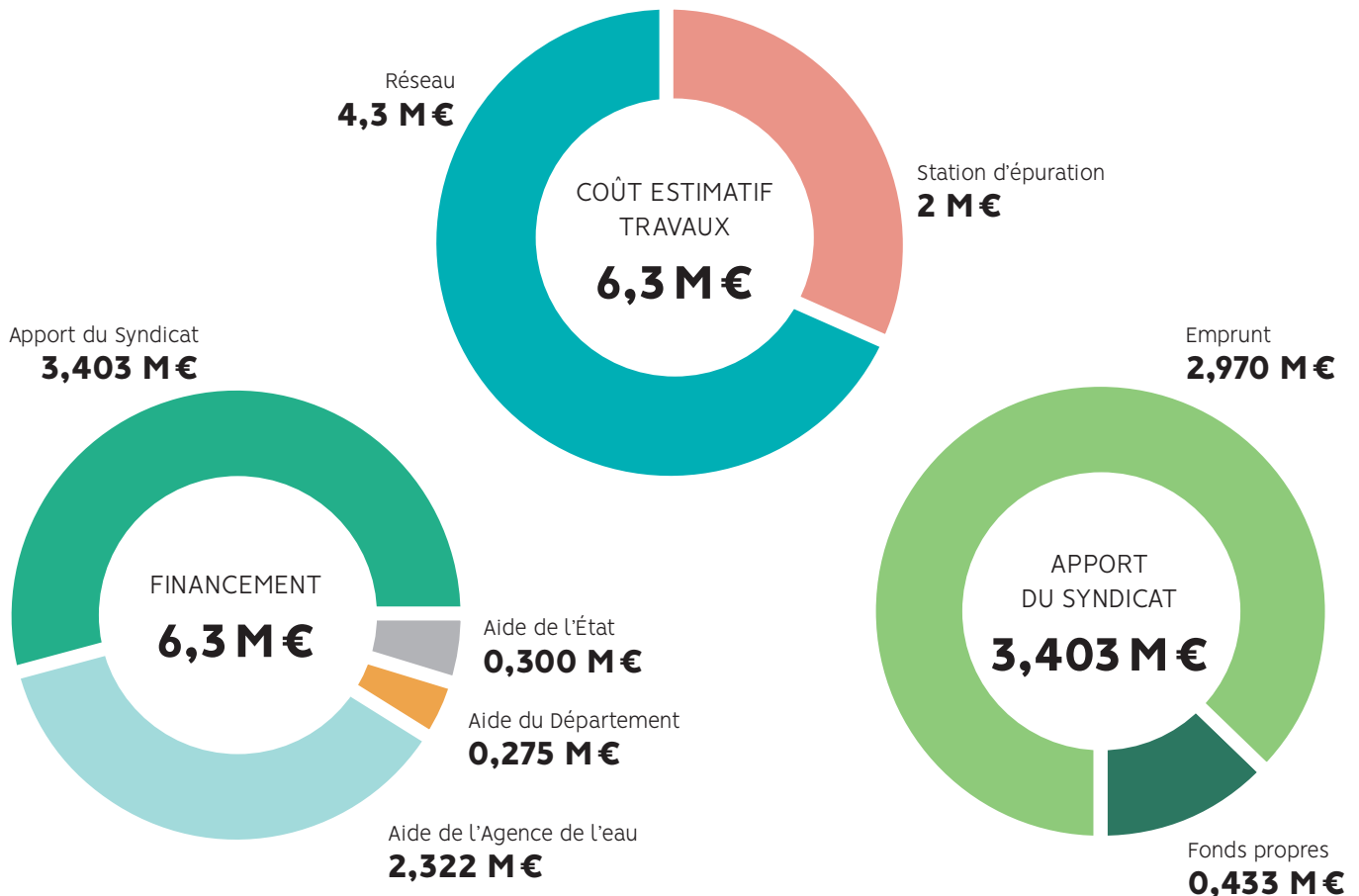


L'assainissement

Les communes de Randens et d'Aiguebelle avaient commencé une étude de faisabilité pour la mise aux normes de l'assainissement sur les 2 secteurs.

Le SIAEP qui a la compétence « assainissement » a pris en charge le dossier.

Le projet comprenait 1 investissement global sur 8 secteurs du territoire et la création d'une station d'épuration.



NB : les fonds propres et le remboursement de l'emprunt sont assurés par la commune de Val-d'Arc

LE POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE

SECTEUR	AVANCEMENT
SECTEUR 1 (Miettaz)	● ● ● ● ○
SECTEUR 2 (Champ de Foire / Entre-2-ponts)	● ● ● ● ●
SECTEUR 3 (Pompe relevage bord de l'Arc)	● ● ● ○ ○
SECTEUR 4 (la Prévauté)	● ● ● ● ●
SECTEUR 5 (Le Pery / la Fabrique / Motte)	● ● ● ● ●
SECTEUR 6 (La Vanoise / les Verneys)	● ● ● ● ●
SECTEUR 7 et 8 (Le Chaix / les Durnières / la Blancherie / le Bouchet)	○ ○ ○ ○ ○ 2022/2023

La station d'épuration est en fonction depuis Août 2021.

Les boues d'épuration font l'objet d'une convention avec la Chambre d'Agriculture et sont récupérées par un agriculteur pour faire de l'épandage.

Les rejets d'eau sont analysés pour respecter les normes environnementales.

Les branchements des particuliers sont pris en charge par le SIAEP jusqu'en limite de propriété.

Chaque propriétaire aura à sa charge la partie privative et disposera de 2 ans pour régulariser son branchement sur le réseau (une information sera faite en ce sens)

La facturation de l'assainissement sera calculée sur la base de la consommation de l'eau.



Compteurs d'eau

Le projet d'installation des compteurs d'eau ne concerne que le secteur de Randens.

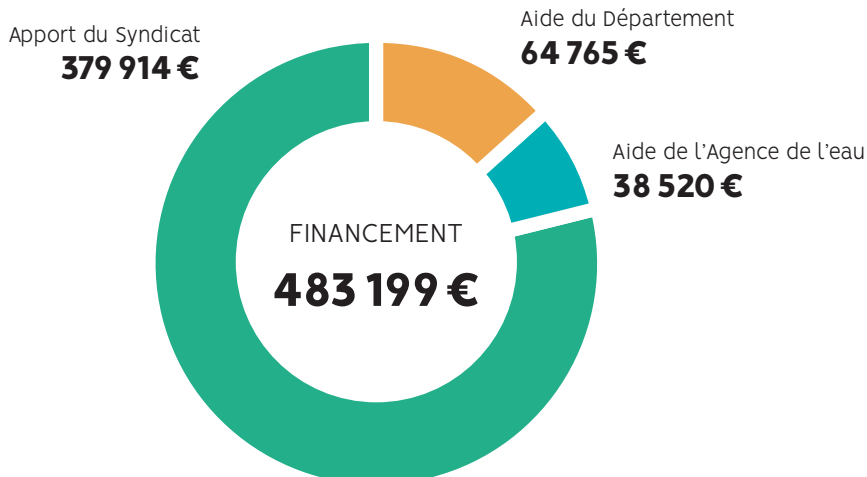
La commune a été divisée en 3 parties. Les 2 premières parties qui vont de la «centrale EDF...au ruisseau du Vorgeray» sont terminées.

La 3^e partie qui va du secteur des HLM jusqu'en limite de Bonvillaret vient de débuter et s'achèvera au printemps 2022.

NB : la commune de Val-d'Arc prend en charge la part du Syndicat.



COÛT DU PROJET : 483 199 €



Les Finances, Budget et Imposition

Le Conseil Municipal de Val-d'Arc, en date du 09 avril 2021, a voté le budget de Fonctionnement pour un montant de 2 097 819 € et le budget d'Investissement pour un montant de 1 452 122 €.

Le virement de la section Fonctionnement reporté en Investissement s'élève à 182 049 €.

Point sur la trésorerie: la commune de Val-d'Arc disposait au 01/01/2021 d'une trésorerie de 277 879 €.

Point sur l'endettement: le capital restant dû au 01/01/2021 des emprunts de la commune de Val-d'Arc s'élève à 647 820 €.

Point sur la fiscalité: la commune ne gère plus aujourd'hui que deux taxes: le Foncier Bâti (FB) et le Foncier non Bâti (FNB):

En 2021, la Taxe d'Habitation est supprimée et ne sera plus perçue par les communes. Pour compenser cette ressource, la loi de finances a décidé d'affecter la part de la Taxe Foncière que le contribuable payait au département, à la commune.

Cela se traduit par une hausse des taux de la Taxe Foncière, car, à la part communale de la Taxe Foncière va s'ajouter la part départementale, qui s'élève à 11.03%.

Pour le contribuable, cela ne change absolument rien, car ce qu'il payait au Département, il le paiera dorénavant à la Commune.

Les taux 2021 produits par l'Administration fiscale ressortent à 14.48% + 11.03% soit 25.51% pour le FB et 73.99% pour le FNB, pour la commune de Val-d'Arc.

Ces taux s'élèvent respectivement à 17.26% + 11.03% soit 28.29% (FB) et 69.17% (FNB) pour Aiguebelle.

Ces taux s'élèvent respectivement à 11.31% + 11.03% soit 22.34% (FB) et 80.71% (FNB) pour Randens.

Il est nécessaire que les taux des deux communes convergent vers les taux appliqués à Val-d'Arc, c'est-à-dire 25.51% (14.48% + 11.03%) pour le FB et 73.99% pour le FNB.

Pour les deux communes, cela se traduit par des hausses et des baisses de taux.

Lorsqu'il s'agit d'une hausse des taux, pour éviter une augmentation trop brusque, le Conseil Municipal a décidé d'étaler ces modifications sur une durée de 6 ans.

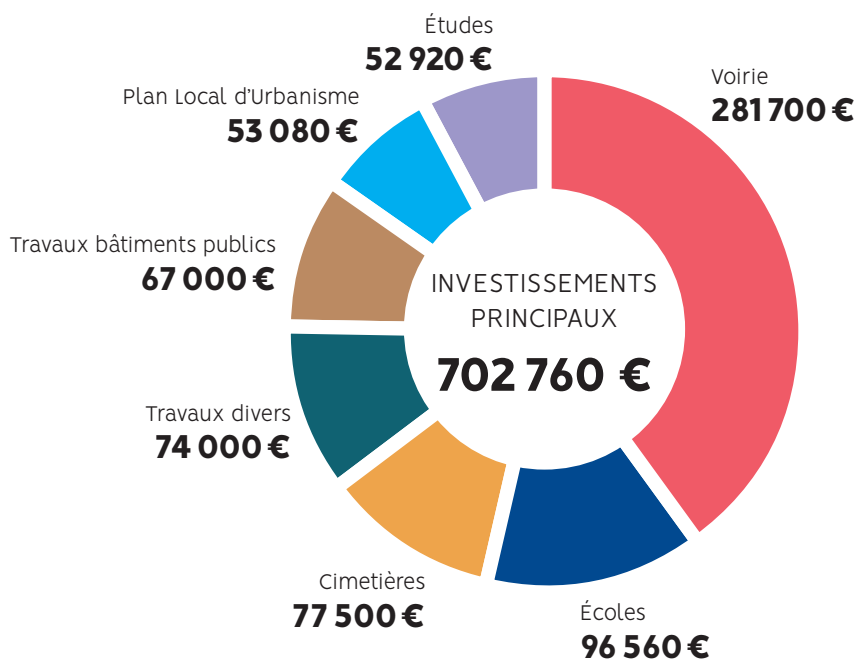
Ce n'est qu'après une période d'étalement de 6 ans que les deux communes auront des taux d'imposition similaires.

FONCIER BÂTI

RANDENS	AIGUEBELLE
2019 : 22.34%	2019: 28.29%
2020 : 22.87%	2020: 27.83%
2021 : 23.39%	2021: 27.36%

FONCIER NON BÂTI

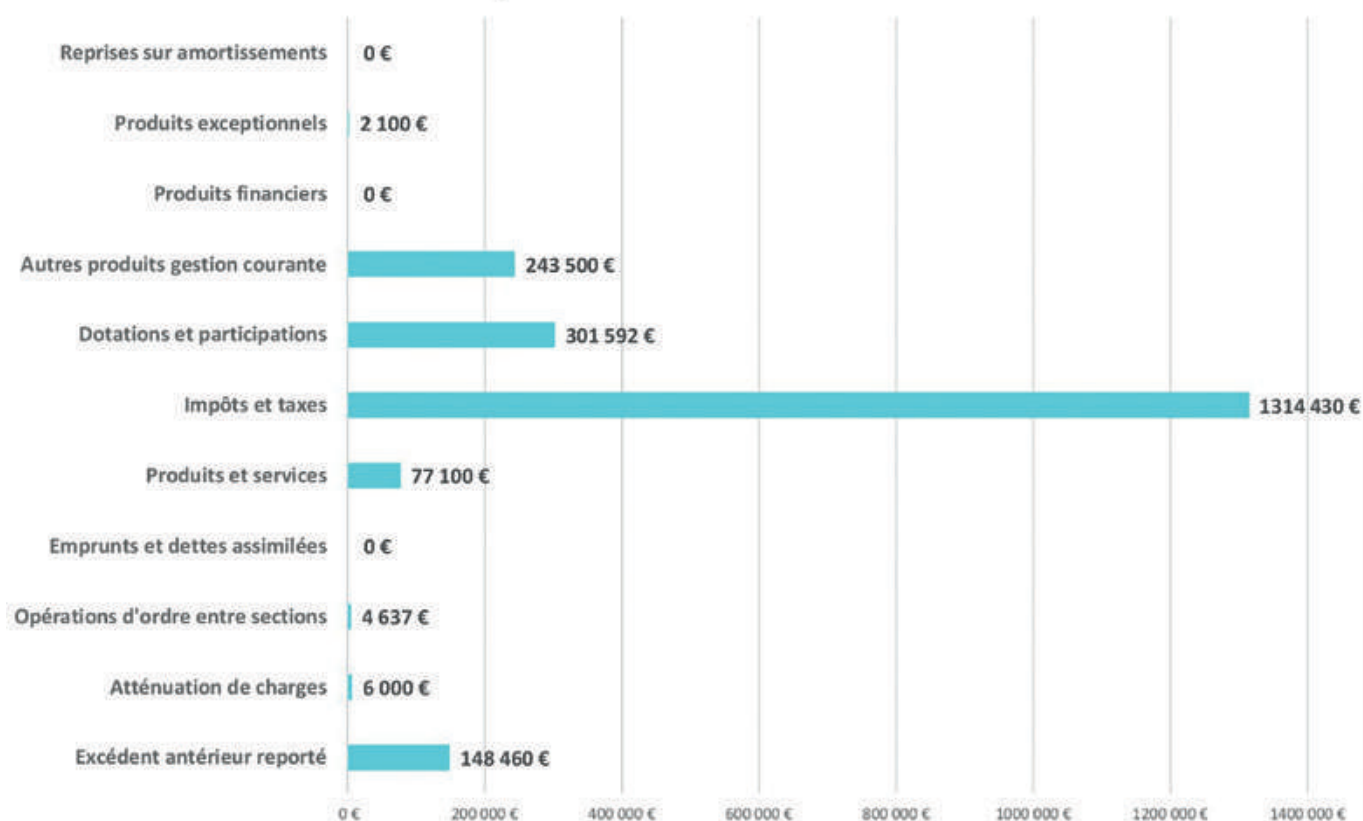
RANDENS	AIGUEBELLE
2019 : 80.71%	2019 : 69.17%
2020 : 80.20%	2020 : 70.59%
2021 : 79.91%	2021 : 72.21%



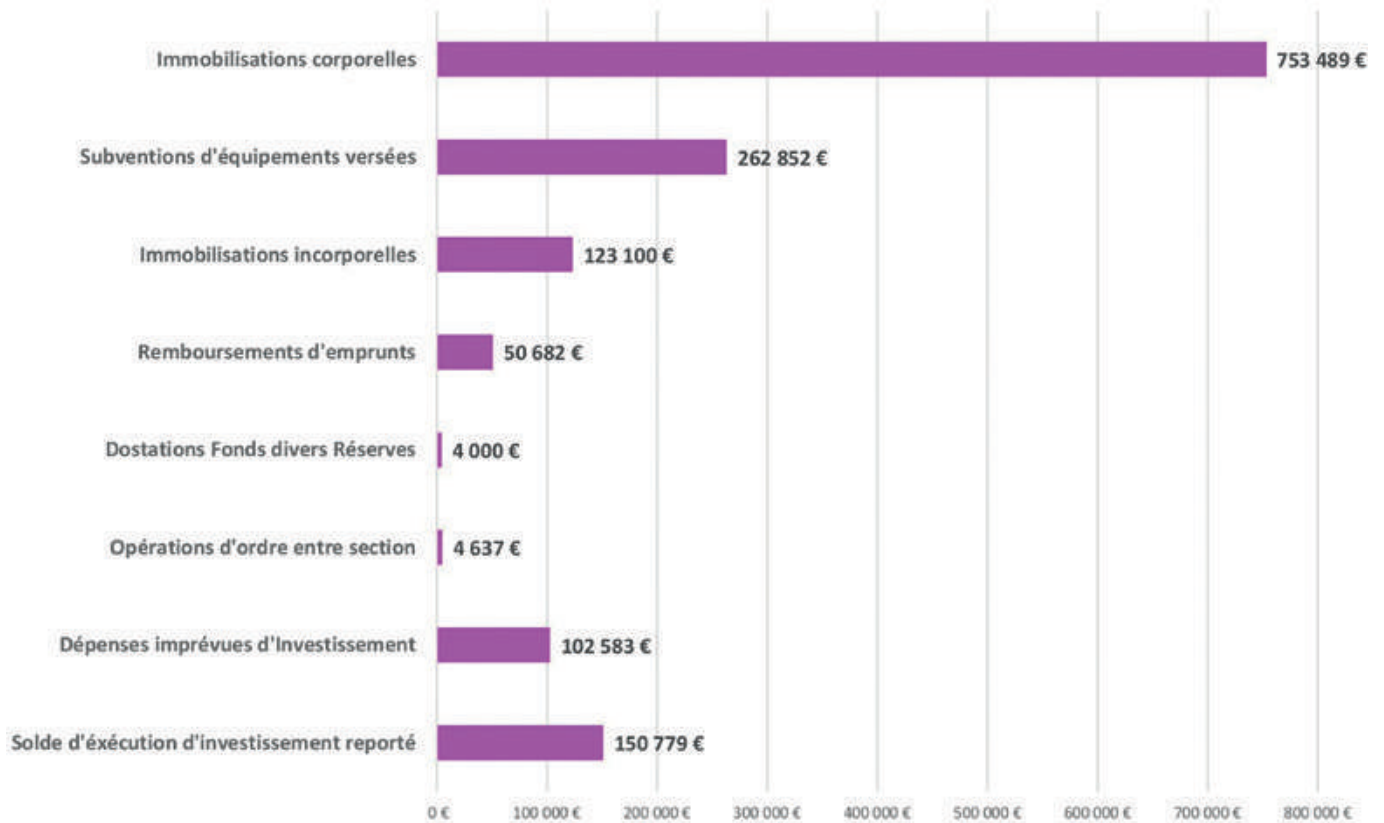
Budget Fonctionnement Dépenses 2021



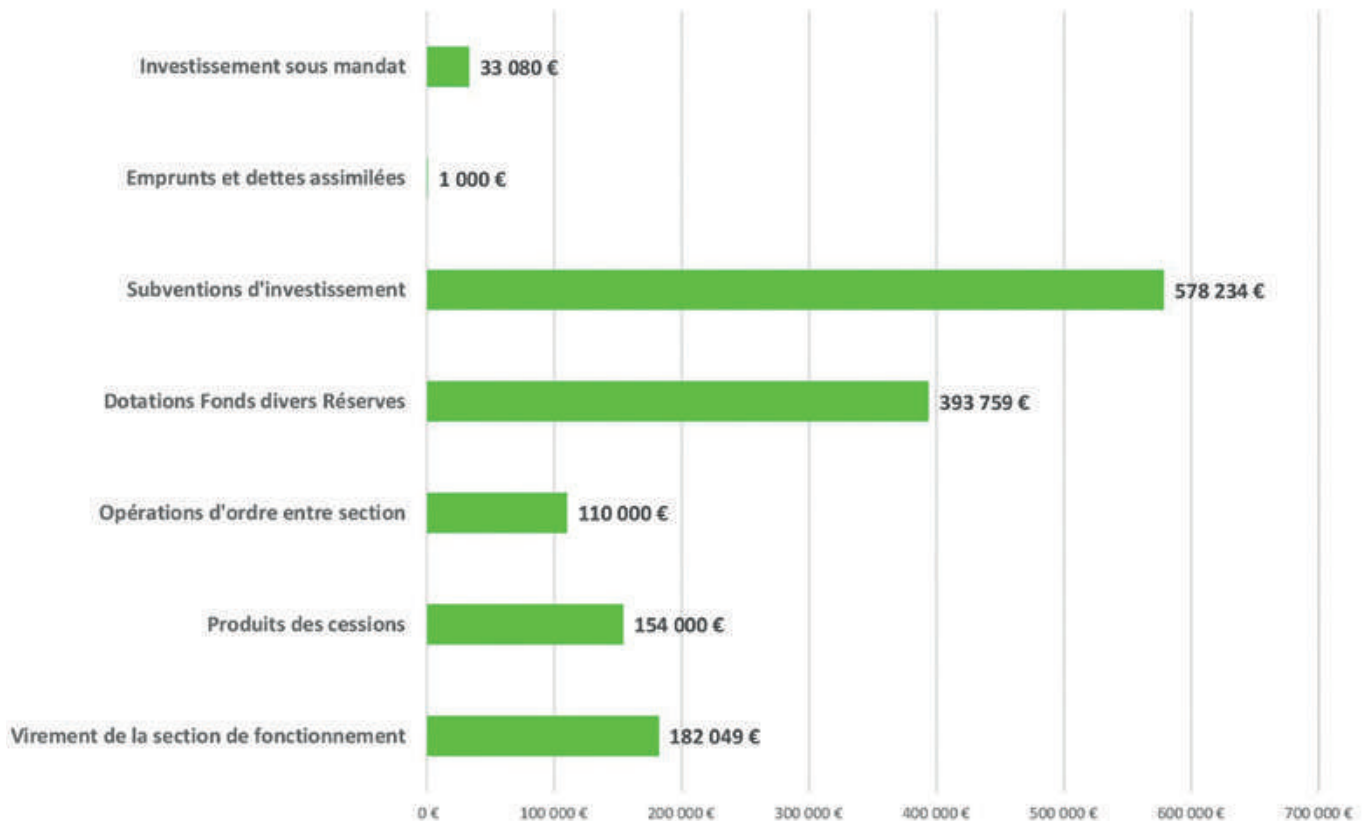
Budget Fonctionnement Recettes 2021



Budget Investissements Dépenses 2021



Budget Investissements Recettes 2021



Le milieu scolaire

LES ÉCOLES DE VAL-D'ARC

La commune de Val-d'Arc regroupe trois écoles :

ÉCOLE PRIMAIRE DE RANDENS

CLASSE	ENSEIGNANT.E	NOMBRE D'ÉLÈVES
PS MS	Nathalie Lamy	15
GS CP	Sandrine Angerand	19
CE1 CE2	Sylvie Drège (directrice) – Marie Petrequin	18
CM1 CM2	Mickaël Foucault	29
TOTAL		80

Travaillent à l'école de Randens, Marion Catellat et Cathy Paviet comme ATSEM, Sylvie Fèvre, Christelle Pascual, Valbona Gusturanav et Françoise Giuranna comme agents de cantine, périscolaires et de ménage.

ÉCOLE MATERNELLE D'AIGUEBELLE

CLASSE	ENSEIGNANT.E	NOMBRE D'ÉLÈVES
PS MS GS	Séverine Cotard	25
PS MS GS	Julie Berthet (directrice)	25
TOTAL		50

Travaillent à l'école d'Aiguebelle maternelle Sophie Cocqueel et Aurore Linossier comme ATSEM, Amanda Rolandin, Sylvie Michelland et Catherine Blain comme agents de cantine et périscolaires.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AIGUEBELLE

CLASSE	ENSEIGNANT.E	NOMBRE D'ÉLÈVES
CP CE1	Alice Copin (directrice) – Marie Petrequin	18
CE1 CE2	Florian Journot	20
CE2 CM1 CM2	Brunelle Aubert	24
CE2 CM1 CM2	Pierre Michalinoff	22
ULIS	Sarah Vaglio	12
TOTAL		96

Travaillent à l'école d'Aiguebelle élémentaire Sandrine Rennard, Viviane Faiöla, Evelyne Gaudin, Catherine Blain, Rudy Laymand, Corinne Guillet, et Manuela Marganella en agents de cantine, périscolaires et de ménage.

LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE



Pour répondre aux normes de sécurité en matière de plan particulier de mise en sécurité PPMS alerte intrusion ou risques majeurs, la commune a équipé les enseignants et les agents périscolaires avec un système d'alarme sous forme de bips reliés à une centrale d'écoute et à la mairie qui prévient des différents risques et alerte les services de sécurité. Cet équipement correspond à un investissement de 3000€ par an pour la commune.

Pour mettre aux normes l'école élémentaire d'Aiguebelle, une première tranche de travaux a été commencée cet été avec la réfection d'une salle devenue salle périscolaire, la création d'une seconde ouverture de deux salles pour se mettre aux normes d'évacuation et une mise aux normes «handicapés» d'un bloc de toilettes. Une deuxième tranche de travaux est envisagée dès l'été prochain.



L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

La commune investit pour permettre aux élèves de Val-d'Arc de bénéficier d'outils informatiques performants, améliorant les apprentissages ainsi que la communication avec les familles.

Un premier investissement a été réalisé en 2021 sur les écoles d'Aiguebelle pour un montant de 18000 €, subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat, avec l'installation de 2 vidéoprojecteurs reliés à un ordinateur, de 6 tablettes à la maternelle, et de 24 tablettes équipées de casques à l'école élémentaire avec un serveur NAS pour pouvoir travailler en réseau. Un second investissement est prévu en 2022 sur les écoles élémentaires de Randens et Aiguebelle, dans le cadre du plan de relance numérique. Les écoles seront équipées de vidéoprojecteurs et d'ordinateurs portables. L'investissement d'un montant de 25 000€ est subventionné à hauteur de 70 % par l'État.

DES INTERVENTIONS SPORTIVES DANS LES ÉCOLES

Dans le cadre de l'action «Foot à l'école», Michael Serra et ses éducateurs sportifs interviennent dans les écoles de la commune pour des activités de découverte du football. Cette action se pérennise au fil des années, elle ravit les enfants et satisfait les enseignants. Ces interventions sont gratuites pour les écoles car l'Union Sportive du canton d'Aiguebelle met à disposition son personnel pour faire découvrir l'activité aux élèves.



De même, la commune rémunère Rudy Laymand, éducateur sportif spécialisé en basket pour des interventions sportives pluridisciplinaires au sein des écoles de Val-d'Arc à raison de 2 h par semaine.

UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX AU PARC ROCHETTE

L'aire de jeux du Parc Rochette va faire peau neuve. Toutes les installations vont être remplacées par de nouvelles structures adaptées à tous les âges; des jeux à ressort, une maisonnette et un portique pour les petits, un tourniquet et une structure pour les plus grands. L'investissement pour la commune est de 67 000€. Les travaux doivent se dérouler tout début 2022.



AACA Centre Socioculturel, c'est aussi la France services Porte de Maurienne !

Ouvert du Lundi au Vendredi, **l'AACA peut vous aider dans vos démarches administratives.**

Des RDVS sont possibles le mercredi 9h/12h et le jeudi 13h30/17h30.

Nous sommes situés dans le parc Rochette, Allée du Château, Bâtiment le CAIRN à Val d'Arc-Aiguebelle.

Contact : 04.79.36.37.27

aiguebelle@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30/17h30

Mardi : 9h/12h

Mercredi et Jeudi : 9h/12h et 13h30/17h30

Vendredi : 9h/12h

Nous pouvons vous aider dans toutes les démarches administratives en ligne. Nos partenaires sont :



Agence nationale
des titres sécurisés



Gratuit et ouvert à tous. On ne fait pas à votre place, mais on vous accompagne !

Démarches Administratives

Un accompagnement pour des questions relatives à l'emploi, la formation, le logement, les aides au départ en vacances, etc.

Accueil, information, orientation
Une information sur les démarches administratives.

Aide à l'utilisation des services et des outils numériques
Des postes informatiques avec accès gratuit à Internet sont mis à disposition pour effectuer vos démarches en ligne. Vous souhaitez vous former ? Venez vous renseigner sur nos ateliers informatiques.

Mise en relation
Une mise en relation avec nos partenaires. (Voir au dos)

Permanences partenaires
RDV à prendre directement avec : AIDER, Conseillère en économie sociale et familiale de la CAF, Mission locale Jeune, Point Écoute Famille.

Point relais Caf

Un point relais pour vous accompagner dans vos démarches avec la CAF

Nos missions

Vous informer sur les prestations
Vous aider à :

- Consulter votre compte sur www.caf.fr
- Effectuer vos démarches en ligne : déclarer un changement de situation, faire une demande d'aide au logement, déclarer vos ressources trimestrielles, etc.

Vous mettre en relation, si besoin, avec un conseiller de la CAF sur RDV.
«Visio contacts» (webcam) les lundi et mercredi de 13h30 à 16h30.

Je pense à apporter

- Mon n° d'allocataire (figurant sur le courrier CAF)
- Mon code confidentiel CAF
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition

File

Français / Langues étrangères

Des ateliers de soutien en français écrit et oral, animés par des bénévoles, pour apprendre le français ou simplement être plus à l'aise à l'écrit.

Emploi Formation

Un lieu ressource de proximité pour toutes vos démarches vers l'emploi et la formation

Nos missions

Vous accueillir dans un lieu convivial
Vous guider au sein du réseau des professionnels pour l'emploi
Créer pour et avec vous des réponses adaptées à vos besoins face à la recherche d'emploi

Vos démarches vers l'emploi :

- Consultation des offres Pôle Emploi
- Accès internet, téléphone, photocopieuse, imprimante et scanner

Sur RDV :

- Aide à la rédaction de CV et lettres de motivations
- Conseils individualisés
- Informations sur les entreprises locales, les métiers et les formations.

Je pense à apporter

POUR LE DOSSIER PÔLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Mon CV (si j'en ai déjà un, en version papier ou numérique)

Info mobilité

- Une information sur les services proposés par Wimoov: mise à disposition de voitures, de scooter ou de vélos électriques, transport à la demande
- Une information sur la carte SNCF Illico Solidaire

Avec le soutien de :



Le monde associatif : L'ADMR, un rouage essentiel

Le réseau ADMR s'étend sur tout le territoire ; son activité s'articule autour de trois grands pôles d'intervention :

- Service et soins aux seniors
- Pôle enfance et parentalité
- Accompagnement du handicap

En Savoie, la répartition de l'ADMR est la suivante :

- 1 Fédération
- 24 Associations d'aide à domicile
- 2 EHPAD
- 241 bénévoles
- Plus de 4000 bénéficiaires et près de 600 salariés

BUREAUX ADMR

1 place de la Mairie
73212 Randens

Tél. 04 79 44 71 95

Le Bureau de L'ADMR Porte de Maurienne est le suivant :

- Présidente : Catherine Schulz
- Vice-Président : Jacky Martinet
- Trésorière : Josyane Bazin
- 12 bénévoles

Sylvie Canot et Mélanie Bibollet assurent la gestion de 170 bénéficiaires et du service de portage avec en moyenne 27 repas quotidiens.

En service complémentaire, il est proposé la Téléassistance Filien, système d'alarme en cas de chute ou de difficultés des bénéficiaires.

Les 21 salariés de Porte de Maurienne assurent au quotidien, par leurs prestations, le maintien à domicile de personnes leur permettant de bien vieillir à la maison



Les événements et animations

ÉCHAPPÉE BELLE

cette année, s'est déroulée la 9^e édition de cette course magnifique.

531 coureurs se sont élancés vendredi 20 août du Domaine de Vizille à la lueur de leurs frontales, prêts à en découdre avec les 149km et 11400mD+ de cette Traversée Intégrale du massif de Belledonne. Ils ont été rejoints le samedi par les concurrents de la Traversée Nord (84 km/6140m D+) et du Parcours des Crêtes (62km/4700mD+). Cette Echappée Belle 2021 a également été marquée par une nouvelle épreuve : la Skyrace du Rocher Blanc (21 km et 2000m D+).

Les différentes arrivées au parc Rochette, de nuit comme de jour, sont d'intenses moments d'émotions pour les finishers, heureuses et heureux d'en terminer, des familles, réconfortées de voir arriver leurs champions et du public, admiratif de partager tous ces exploits.

CONCERT

samedi soir 21 août, le groupe «Arlyn & Nico» a animé le début de la longue soirée pendant que les convives, sportifs et spectateurs, appréciaient les diots-polente des Maître-Polentiers de Bonvillaret.

LA VOGUE DE VAL D'ARC

Cette année, compte tenu de la pandémie, les deux fêtes patronales ont été regroupées lors du dernier week-end de juillet. Au programme : retraite aux flambeaux, suivie d'un bal le samedi à Aiguebelle et le dimanche, apéritif musical le matin à Randens et pour clôturer, un Son et Lumière au Parc Rochette, avec la fête foraine en fil rouge.



LES CÉRÉMONIES



8 mai 2021



14 juillet 2021



11 novembre 2021

Dossier special Pandémie

La COVID-19 est « la » crise globale de notre époque et le plus grand défi auquel nous ayons été confrontés depuis la Seconde Guerre mondiale.

Depuis le début de la crise sanitaire, notre priorité a été de diriger notre attention sur les publics les plus fragiles : les enfants, à travers nos écoles, et les aînés. Concernant notre population âgée et après avoir évalué les besoins immédiats, nous avons mis en place une prise en charge afin de faciliter la vaccination des personnes intéressées. L'ehpad « les belles saisons » d'Aiguebelle a pu bénéficier d'une dotation complémentaire de flacons pfizer-bioNtech et nous avons pu vacciner une quarantaine de personnes âgées et de professionnelles de santé du SSIAD et du SAAD Admr. Nous avons également accompagné ou organisé la vaccination d'une quarantaine de personnes sur le centre de vaccination de St Jean de Maurienne.

Courant avril 2021, la C.P.T.S. Cœur de Savoie a contacté la communauté de communes Porte de Maurienne pour une proposition d'ouverture provisoire d'un centre de vaccination ad hoc sur notre territoire.

Pour précision, le territoire d'action du CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Cœur de Savoie couvre 2 communautés de communes : Porte de Maurienne et Cœur de Savoie soit 50 communes, 40.513 habitants et est composé d'environ 70 professionnels. Sa vocation est d'apporter des réponses aux enjeux de santé, son financement est porté par l'A.R.S. Auvergne (Agence Régionale de Santé) et l'assurance maladie de Savoie.

Afin de répondre au plus près des besoins de nos habitants du territoire, la commune de Val-d'Arc a accepté cette proposition et ouvert un centre de vaccination au foyer rural d'Aiguebelle.

Il a fallu mettre en place une logistique importante avec la mobilisation de professionnels, de nombreux bénévoles ; des prises de rendez-vous par le biais du site internet « doctolib », des médecins, infirmières, pharmacies et auprès des secrétariats de mairie ainsi que l'acquisition de matériel informatique et l'installation de box de vaccination.

Nous avons pu ouvrir tous les vendredis après-midi, du 1^{er} mai au 15 octobre 2021, avec une dotation hebdomadaire de 49 doses au mois de mai et ensuite de 105 doses par séance.

À partir de mi-septembre, les demandes de vaccination ont fléchi malgré les inscriptions pour rappel des personnes immunodéprimées et les personnes âgées de plus de 65 ans. A partir du mois d'août, certains rendez-vous n'ont pas été honorés et nous avons dû jeter 12 doses. Durant cette période, les professionnels ont réalisés 2.442 injections dans le respect de chacun et avec beaucoup de convivialité.

Nous avons également mobilisé le foyer rural pour ces événements et refusé beaucoup de demande de location.

Après concertation avec la CPTS et l'ARS, il a été décidé d'ouvrir le centre de Val-d'Arc ainsi que les 3 autres centres ad hoc plus qu'une fois par mois pour les rappels de vaccination.

Le 10 décembre, dans des conditions hivernales, nous avons accueilli 392 personnes.

Fin décembre 2021, la situation sanitaire se dégradant, l'ARS nous a demandé d'augmenter les possibilités de vaccination. Les dotations ont été augmentées à 500 doses par jour d'ouverture du centre.

Le centre de Val d'Arc sera donc ouvert, sur réservation, pour les personnes majeures de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h55 :

Jeudi 13 janvier 2022

Vendredi 14 janvier 2022

Vendredi 18 février 2022

Vendredi 11 ou 18 mars 2022

Nous tenons à remercier tous les professionnels qui sont intervenus, tous les bénévoles du conseil municipal de Val-d'Arc avec Alexandra, Bruno R, Christelle, Frédéric, Lionel, Martine, Rémy, Stéphanie et Véronique, le conseil municipal d'Aiton avec Caroline, le conseil municipal de Bonvillaret avec Jacky, le conseil municipal d'Epierre avec Jean Michel et Sylvain.

Si vous souhaitez des renseignements ou vous inscrire, vous pouvez contacter votre professionnel de santé ou la mairie d'Aiguebelle au 04 79 36 20 25.



Comportement citoyen, respectons notre environnement

RÉGLEMENTATION BRUIT

• Réglementation s'imposant aux particuliers



En vertu de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 concernant les bruits de voisinage, nous vous rappelons que vous devez prendre les précautions nécessaires pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétitifs et intempestifs. Par exemple, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

• Réglementation s'imposant aux professionnels

Les professionnels ont le droit d'utiliser tout appareil susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore ou des vibrations transmises aux horaires suivants :

du lundi au samedi de 7h00 à 20h00, sauf les jours fériés. En cas d'intervention urgente, il n'y a pas de restrictions d'horaires.

• Réglementation déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par arrêté préfectoral (Article 84 de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1986). Les déchets végétaux doivent être apportés à la déchetterie.



• Réglementation déjections canines



Les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac en plastique qui permet de ramasser les déjections.

En cas de non-respect de cette interdiction, cette infraction au règlement sanitaire départemental est passible d'une contravention de 3^e classe de 68 €.

Nouveaux commerçants et artisans

Depuis ces derniers mois, de nouveaux commerçants et artisans sont arrivés à Val-d'Arc, reprenant une activité ou créant un nouveau commerce ou service.

GARAGE BK AUTO

Garage

5 Grande Rue – 73220 Val-d'Arc
04 79 36 20 56

GARAGE CASIMIR

Mécanique et pneumatiques

ZI La Pouille Aiguebelle – 73220 Val-d'Arc
06 52 09 28 73

BOULANGERIE CHEVALLIER

Grande Rue Carrefour Contact – 73220 Val-d'Arc
04 79 71 49 36

LE CARRÉ 53

Salon de coiffure

53 Grande Rue 73220 Val-d'Arc
04 79 33 04 75

LA FERMETTE D'ÉMELINE

Œufs Plein Air

La Pouille 73220 Val-d'Arc
06 42 71 85 82 – contact@lafermettedemeline.fr

L'ATELIER DE CHA

Biscuiterie et décoration

Aiguebelle 73220 Val-d'Arc
06 41 15 91 47 – charlotteberld@gmail.com
Facebook : L'Atelier de CHA

DARKCURIOSITETATTOO

Salon de tatouage

Grande Rue 73220 Val-d'Arc
darkcuriositetattoo@gmail.com

L'ATELIER 73

Salon de coiffure

90 A Grande Rue 73220 Val-d'Arc
04 57 08 47 03

LE COFFEE PRESSE

Presse-Loto-Souvenirs (nouveaux propriétaires)

Soph et Ben 68 Grande Rue 73220 Val-d'Arc
04 79 36 20 39

ARC ASSISTANCE SAVOIE

Garage Guy Bourdon

2 Rue des Chevaliers de Malte – 73220 Val-d'Arc
09 82 57 10 11

NATURE EN FLEURS

Fleuriste

2A Rue des Chevaliers de Malte – 73220 Val-d'Arc
06 47 37 67 19

LE STU'DIOT

Bar et petite restauration

2 Place de la Franchise Randens – 73220 Val-d'Arc
06 14 35 31 46

CHRIS'ELEC 73

Électricien

1 chemin Bellachat la Pouille – 73220 Val-d'Arc
06 03 93 16 41

ATELIER BROCANTE

Achat / Vente brocante, débarras, relooking...

56 Grande rue – 73220 Aiguebelle
Isabelle Testard – 06 60 10 51 11

Photos de Val-d'Arc vue de drone



Un peu d'histoire

Le Château de Charbonnière a été le siège de nombreuses batailles lors des différentes invasions françaises ou espagnoles des États de Savoie.

Ainsi, en 1536, lors de l'entrée en Savoie des troupes de François Ier, la place est en grande partie détruite par le feu.

Les troupes de Lesdiguières et de son gendre Créquy, en juin 1597, lors de l'invasion de la Savoie, mettent le siège devant Charbonnière. La garnison forte seulement de 50 hommes se rend au bout de 8 jours.

Le Château sera pris à nouveau par les armées du maréchal de Créquy en 1630.

En 1690, lors d'une nouvelle invasion française, la forteresse et sa garnison forte de 300 hommes cèdent devant les forces du marquis de Saint-Ruth.

Enfin, en 1742, alors que la Savoie est occupée par les troupes espagnoles, le château subit un dernier siège. Il est anéanti sous le tir de milliers de boulets, enseveli sous ses propres décombres. La forteresse ne sera jamais relevée.

Nous allons nous intéresser au siège de 1600, lors de la guerre Franco-Savoyarde (1600-1601) :

Henri IV déclara la guerre au duc de Savoie Charles-Emmanuel, le 11 août 1600, car celui-ci s'était approprié le marquisat de Saluces, l'estimant indispensable pour une bonne communication à l'intérieur de ses territoires, entre le Piémont et le Comté de Nice. Or, Saluces appartenait à la couronne de France.

Le Duc de Savoie eut le choix de restituer le marquisat ou de céder la Bresse pour garder la paix.

Il préféra la Guerre.

Le 13 août, Bourg en Bresse est prise, le 17 août, c'est au tour de la ville de Montmélian. Le siège est mis immédiatement devant la forteresse (La forteresse de Montmélian ne tombera que le 16 novembre 1600) et le 24 août, Chambéry capitule.

À partir du 17 août, le corps d'armée du maréchal de Lesdiguières, remonte la vallée de l'Isère avec trois

régiments et deux canons et marche sur Saint-Pierre-d'Albigny, prend le château de Miolans, le 24 août, puis celui de Conflans le 27 août. Puis, il prend la direction de la Maurienne.

Le château de Charbonnière, défense clé de la Maurienne est défendu par quelques compagnies d'un régiment piémontais, sous les ordres du gouverneur Humbert de Saix.

Le 28 août, les troupes françaises investissent la place, mais la première difficulté reste à approcher les canons à bonne portée. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit et bordé d'un côté par l'Arc, dont la rive tombe à pic, et de l'autre côté, par des rochers inaccessibles. D'autre part, des orages débutent et amènent l'Arc à déborder.

Le duc de Sully alla, la nuit, reconnaître les alentours afin de pouvoir y trouver un emplacement pour son artillerie. Il choisit 200 Français et 200 Suisses promettant à chacun 1 écu s'ils montaient 6 canons, par un sentier longeant le fort, jusqu'à l'escarpement désigné (probablement au niveau des Combes).

Il recommanda aux soldats de faire le moins de bruit possible et, pour détourner l'attention des assiégeants, il envoya dans un chemin à l'opposé du sentier, des chevaux et des charretiers dont les cris et claquements de fouet attirèrent l'attention et le feu des assiégés, sans grand dommage.



Lesdiguières

Le 29 août, après avoir fait disposer les gabions, les madriers et tout ce qui était nécessaire pour établir les plates-formes par le grand maître de l'artillerie de France, les 400 hommes conduits par Michel de la Vallée, lieutenant d'artillerie, amènent, à partir de 9 heures, sous le feu de la place les 6 canons sur le rocher. Une palissade est dressée, pour dérober à l'ennemi la vue de l'emplacement des canons afin qu'il ne puisse pas les démonter. À cet effet, les pionniers et les charpentiers abattirent 200 gros hêtres qui furent taillés en billots pour remplir les gabions et former le logement des canons.

Le 9 septembre, à 14 heures, les préparatifs sont terminés. Henri IV, arrivé la veille à Aiguebelle, ordonne de commencer le feu. Une centaine de coups furent tirés sans aucun résultat. Le soir, le duc de Sully coucha dans sa batterie et malgré la pluie qui tombait en abondance, il la fit perfectionner.

Pendant ce temps, les assiégés travaillaient également beaucoup, craignant que les Français ne trouvent le point faible, qu'ils s'efforçaient de protéger.

Le 10 septembre, à 6 heures, il y avait un brouillard tellement épais qu'on ne voyait pas le fort. Sully fit toutefois tirer les canons positionnés sur la montagne ainsi que l'artillerie d'Aiguebelle.

L'agitation de l'air et la chaleur firent disparaître le brouillard. Des travaux occupèrent les assiégés toute la nuit, notamment l'établissement d'une batterie de 4 pièces, positionnée juste en face de celles des Français. Les assiégés lancèrent une première décharge qui tua 6 canonniers et 2 pionniers, blessa 14 personnes, renversa 2 canons. Rapidement, Sully fit pointer une pièce qui, donnant droit sur leurs embrasures, démonta 2 des 4 canons, tua 1 canonnier et en blessa 2 autres.

Vers 9 heures, le Roi accourut au bruit, et fit apporter son déjeuner dans un abri.

Alors que la canonnade faisait rage, l'entourage du Roi accusa le duc de Sully de perdre sa poudre contre un roc que le canon ne pouvait endommager. C'est alors que le tambour de Charbonnière battit lachamade et le lieutenant de la place sortit pour traiter de la capitulation.

Le grand maître de l'artillerie de France exigea une capitulation sans condition. Le lieutenant s'en retourna et le feu recommença.

La seconde volée, puis la troisième firent écrouler une partie du rempart. Les assiégés ne purent colmater la brèche, car les canons d'Aiguebelle balayant le chemin couvert, leur enlevaient, à chaque salve, les soldats qui passaient.

Ils battirent une seconde fois la chamade, mais le duc de Sully feignit de ne pas entendre. Une nouvelle bordée pénétra dans le terrassement.

Après avoir encaissé 637 coups de canons, les assiégés attachèrent un drapeau criant qu'ils se rendaient, demandant le cessez-le-feu. Mais Sully ne fit cesser le feu que lorsque les assiégés laissèrent entrer les Français par la brèche. Les assiégés demandèrent à capituler en demandant la vie sauve.

Sully monta à cheval pour entrer dans le château de Charbonnière, et accorda, finalement, la vie à la garnison.



Henri IV



Le logo de Val-d'Arc



Ce logo vise à démontrer un réel attachement à la nature avec des couleurs simples symbolisant la proximité de forêts, de la montagne et de cours d'eau.

Le drapeau de la Savoie, situé au centre de Val-d'Arc, témoigne de notre sentiment d'appartenance et de notre fidélité à la Croix de Savoie.

Enfin, la police d'écriture se veut moderne et dynamique.

LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponibles aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

Dates à retenir

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

10 et 24 avril 2022

ÉCHAPPÉE BELLE

19-20-21 août 2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

12 et 19 juin 2022

DON DU SANG

Lundi 21 mars 2022

Mardi 24 mai 2022

VOGUE D'AIGUEBELLE

30 et 31 juillet 2022

Jeudi 22 septembre 2022

Lundi 05 décembre 2022

VOGUE DE RANDENS

07 août 2022

Information de La Poste

Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.

L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration.

